



CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS EN TANT QUE TRAVAILLEUR IMMIGRÉ AUX PAYS-BAS?



En tant que travailleur immigré, est-ce que j'ai les mêmes droits en matière de travail que les travailleurs néerlandais?

Si vous n'avez pas de papiers, vous ne pouvez pas travailler. Mais si vous travaillez, vous avez les mêmes droits que les travailleurs néerlandais ou les travailleurs immigrés avec un permis de résidence, par exemple:

- 1 gagner le salaire minimum,
- 1 une prime de vacances,
- 1 des congés,
- 1 du repos,
- 1 une semaine de travail de maximum 45h,
- 1 possibilité de voir un médecin en étant malade.



Je dois toujours gagner le salaire minimum néerlandais (environ € 10/ heure¹)



Quelles sont les conséquences en travaillant sans papiers aux Pays-Bas?

Vous risquez de vous faire attraper et déporter. Votre employeur risque une amende pour employer quelqu'un sans papiers.



Je n'ai pas de contrat de travail, puis-je revendiquer des droits?

Oui, vous le pouvez. Mais uniquement avec un justificatif. Réunissez toutes les preuves possibles attestant que vous avez travaillé à un certain endroit. Des photos, des noms, de la communication (whatsapp, SMS, e-mail), des preuves sur papier. Notez les jours et heures travaillés, gardez les instructions de travail et notez votre salaire.





Aux Pays-Bas, vous avez aussi droit à un avocat, mais vous devez payer une contribution en fonction de vos revenus.



Je suis une victime d'exploitation ou d'un autre crime, puis-je m'adresser à la police?

Oui, vous avez le droit de rapporter un crime sans être emprisonné, également en n'ayant pas de papiers. Nous vous recommandons d'amener quelqu'un. FairWork peut vous aider.



Mon employeur abuse de ma situation de travailleur sans papiers. Il ne me paie pas et il me menace. Est-ce que je dois accepter cela?

Non, l'exploitation est interdite aux Pays-Bas. Si votre employeur abuse de votre situation vulnérable en tant que travailleur sans papiers, contactez FairWork pour plus d'informations concernant vos droits.

Plus d'informations lorsque vos droits du travail n'ont pas été respectés:



FairWork est une organisation non-gouvernementale indépendante (ONG) aidant les hommes et les femmes exploités par leur employeur aux Pays-Bas. Une quelconque information partagée avec nous sera gardée confidentielle. L'aide proposée par FairWork est gratuite.



FAIRWORK



FairWork est joignable (souvent dans votre langue maternelle) au n° de téléphone :
+31 20 760 08 09.



vous pouvez aussi envoyer un e-mail à:
info@fairwork.nu

visitez notre site Internet :
www.fairwork.nu/francais